



Fortun'Art 2026

Règlement

«Fortun'Art» se tiendra dans l'espace «Nelson Mandela» de Saint Julien les Rosiers les **28 et 29 mars 2026.**

L'accrochage se déroulera le **samedi 28 mars 2026** de 8h30h à 12h
Ouverture au public samedi 14h et dimanche 10h/17h30

Le Vernissage aura lieu le **samedi 28 mars 2026 à 18h00.**

- *L'attribution des emplacements sera faite à l'avance* pour simplifier la fluidité de l'installation. Les demandes de changement pourront se faire de gré à gré entre exposants.

Les artistes souhaitant une place particulière (être à coté de quelqu'un ou un branchement électrique proche) doivent le préciser et nous ferons au mieux pour les placer.

- L'O.M.C. met à disposition pour chaque exposant 2 chaises, 4 grilles pour les peintres et 2 à 5 tables pour les sculpteurs, céramistes et autres...
- L'exposant devra recouvrir ses grilles de **papier ou de tissu noir**.
- Il vous est demandé d'exposer des œuvres inédites à Fortun'Art. Pas de thème imposé.
- Le décrochage se fera le **dimanche 29 mars après 17h30**. *Un verre de l'amitié suivra pour ceux qui le souhaitent.*
- L'exposant devra s'acquitter de la somme de **15€** à régler par chèque à l'ordre de **L'Office Municipal de la Culture** avec le bulletin d'inscription et le règlement signés *avant le 20 mars 2026*
- L'O.M.C. n'assure que les murs et décline toutes responsabilité en cas de désagrément causé aux œuvres qui demeurent sous le seul contrôle de l'exposant. Veillez à ce que votre assurance couvre les biens exposés.
L'Espace Nelson Mandela est placé sous alarme la nuit.

Lors de l'inscription et si vous le souhaitez, vous êtes priés de préciser si vous souhaitez

1) participer au repas partagé le samedi midi

2) une planche repas à 5€ le dimanche midi (charcuterie/fromage ou végétarien/fromage)

Signature (Lu et approuvé) :